

Programme de formation des candidats arbitres

Comité Régional Tir à l'Arc

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation à l'examen d'arbitre est scindée en deux parties, le Tronc Commun et l'Option.

L'examen Tronc Commun (mi – avril, samedi ou dimanche) est préparé à partir de début janvier.

L'examen de l'Option (mi-novembre, samedi ou dimanche) est préparé à partir de début juin ou début septembre.

Les candidats sont autorisés à passer les examens de TC ou de l'option dans l'ordre souhaité à condition de disposer des prérequis (validation des acquis et stages).

Les connaissances demandées sont issues du Livre des Règlements Sportifs et Arbitrage, téléchargeable sur le site de FFTA [Règlements sportifs et Arbitrage | Fédération Française de Tir à l'arc \(ffta.fr\)](http://ffta.fr) mis à jour régulièrement.

TRONC COMMUN

Les connaissances sont réparties en modules :

- Module II : Règlements généraux
- Module III : Médical - Logistique - Contrôle antidopage
- Module IV : Tir à l'arc et handicap
- Module V : Sécurité - Chronométrage - Marque

Pour être présenté à l'examen, le candidat doit satisfaire à la validation de ses acquis (modules II à V) et avoir effectué les stages d'arbitrage requis :

- 2 stages (sous contrôle de l'arbitre responsable de la compétition ou d'un formateur):
 - un en cible (Tir à l'Arc en Extérieur, Salle ou Beursault)
 - un en parcours (Campagne, Nature ou 3D).

La formation recommandée représente environ 20 heures sous forme de :

- Pour les départements du 84, 13, 04 et 05 : trois journées de formation (en général un samedi en janvier, février et mars)
- Pour les départements 06 et 83 : x journées entières et/ou demi-journées le week-end, : visio de 2h30 en soirée 1 semaine /2 environ.

Programme des séances (adaptable suivant les besoins) :

1^{ère} journée :

Présentation : Programme de formation, stages en compétition, modules, test de validation des acquis, examens.

Module II : Arbitres, Cordons, Catégories, Poussins, Etrangers

2^{ème} journée :

Module II : Avis de concours, Surclassements, Transferts, Tenue, Jury d'appel

Module III : Médical, Dopage, Contrôles

Module IV : Handicap

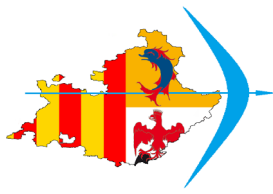
3^{ème} journée :

Module II : Accès au terrain, publicité, égalités

Module V : Blasons, Marque, Temps de tir, Nombre de flèches, Matériels de tir

Contrôle de l'acquisition des modules.

Examen mi-avril (samedi ou dimanche)



Programme de formation des candidats arbitres

Comité Régional Tir à l'Arc

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur



OPTION

Les connaissances sont réparties en modules :

Option Cible :

- Module VI : Tir en salle
- Module VII et VIII : Tir à l'Arc Extérieur (TAE)
- Module XIII : Equipes et Duels,
- Module IX : Tir Beursault

Option Tir en campagne :

- Module X : Campagne
- Module XIV : Equipes et Duels

Option Nature 3D :

- Module XI : Tir Nature
- Module XII : Tir 3D
- Module XV : Equipes et Duels

Pour être présenté à l'examen, le candidat doit satisfaire à la validation de ses acquis (modules de l'option) et avoir effectué les stages d'arbitrage requis :

- 2 stages (sous contrôle de l'arbitre responsable de la compétition ou d'un formateur) dans l'option.

La formation recommandée représente environ 20 heures sous forme de :

- Pour les départements du 84, 13, 04 et 05 : trois journées de formation (en général un samedi en janvier, février et mars)
- Pour les départements 06 et 83 : x journées entières et/ou demi-journées le week-end, visio de 2h30 en soirée 1 semaine /2 environ.

Programme des séances :

1^{ères} séances (journée, demi-journées ou soirées) : Terrain - Equipement archer

2^{èmes} séances (journée, demi-journée ou soirées) : Format des épreuves - Tir - Incidents

3^{èmes} séances (journée, demi-journées ou soirées) : Duels - Equipes

Contrôle de l'acquisition des modules.

Examen mi-novembre (samedi ou dimanche)

Des fiches techniques et les annales des examens récents sont proposées au candidat pour l'aider dans son travail.

ATTENTION - La réussite à l'examen d'arbitre fédéral repose essentiellement sur un travail personnel d'étude approfondie du Livre des Règlements Sportifs et Arbitrage et d'une participation active aux différents stages d'arbitrage demandés.

La formation proposée vient complétée un travail personnel indispensable et primordial.

Les formateurs et lieu de formation :

Dép. 04, 05	Manosque	: Jean Attuyt	jean.attuyt@free.fr
Dép.13	Pélissanne	: Christine Bourg	christine.bourg84@orange.fr
Dép.06, 83	Gonfaron et visio	: Jean-Pierre Béguin	jeanpierre.beguina@gmail.com
		: Stéphane Valette	stephvalette.arbitre@free.fr
		: Michel Allègre	pca.paca@gmail.com
Dép. 84	Piolenc	: Sylvie Demay	cgie84@wanadoo.fr
		: Marie-Christine Ménager	mc.menager84@wanadoo.fr